

Togo: Une 'forte suspicion' de grippe aviaire à Djagblé



Le gouvernement togolais a indiqué mardi qu'il y a « une forte suspicion de la présence du [virus de la grippe aviaire](#) » à Djagblé (15 Km de Lomé). 563 têtes de volailles sont mortes mystérieusement dans une ferme avicole située à Klémé 1 dans le canton de Djagblé le 3 juin dernier.

Les ministres togolais Antoine Lekpa Gbegbeni de [l'agriculture, de l'élevage et du développement rural](#), Moustafa Mijiyawa de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, et Foli-Bazi Katari de l'environnement et des ressources forestières ont alerté le public mardi sur la probable présence de la grippe aviaire au Togo.

Dans un communiqué conjoint, ils ont indiqué qu'une équipe

conjointe de la direction de l'élevage, de la direction régionale de la santé Maritime et de la direction préfectorale de la santé Zio s'est rendue dans la ferme en question le jeudi 3 juin dernier.

C'était sur appel du responsable de ladite ferme qui abritait au total 1000 poules pondeuses. Ce jour-là, elle a enregistré un taux de mortalité de 50%, soit au total 563 têtes de volailles.

Les 3 ministres annoncent que « des prélèvements ont été immédiatement faits et envoyés au laboratoire de référence de Padou en Italie pour analyse ». Ils précisent qu'il y a une « forte suspicion de la présence du virus de la grippe aviaire ».

Mesures contre la grippe aviaire

En attendant la confirmation des résultats, les mesures conservatoires conformément au plan national de riposte contre les maladies animales ont été prises pour assainir la ferme.

Il a été procédé à l'abattage, l'incinération et l'enfouissement des cadavres de volailles, la destruction des œufs, de la provende et du matériel d'élevage (mangeoires, alvéoles et litières).

Les autorités annoncent avoir procédé à la désinfection des poulaillers et des magasins de stockage, à la mise sous quarantaine de l'exploitation avicole incriminée ainsi qu'à l'interdiction de mouvements des volailles. De même, les marchés à volailles et des provenderies dans le canton de Djagblé ont été fermés pour une durée de 30 jours.

Par ailleurs, les personnes cibles ayant eu des contacts avec la ferme avicole sont prises en charge médicalement.

Partant, les autorités rassurent les éleveurs que toutes les dispositions sont prises pour juguler cette crise de grippe

aviaire si celle-ci venait à être confirmée par les résultats des analyses.